

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Direction Générale de la Prévention des Risques

Paris, le 30 JUIN 2016

Service des risques sanitaires liés à l'environnement, des déchets
et des pollutions diffuses
Sous-direction santé-environnement, produits chimiques,
agriculture
Bureau des produits chimiques

Henkel France S.A.
161 Rue de Silly
92100 Boulogne-Billancourt
FRANCE

RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION

Objet : Lettre notifiant la décision d'autorisation de mise sur le marché pour la famille de produits BREF
POWER TOILET CLEANER

PJ : - décision relative au produit BREF POWER TOILET CLEANER

- Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la décision qui fait suite à votre demande d'autorisation de mise
sur le marché d'un produit biocide, dont les références sont les suivantes :

Type de demande	Demande de mise sur le marché d'une famille de produits par reconnaissance mutuelle
Nom du produit	BREF POWER TOILET CLEANER
N° de demande	BC-JL005465-40
N° d'AMM	FR-2016-0052

(ces références sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

J'attire votre attention sur la nécessité d'avertir les utilisateurs de vos produits des risques
liés à leur utilisation, et notamment les risques pour les populations vulnérables.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la ministre et par délégation
l'adjointe au chef de service
des risques sanitaires liés à l'environnement,
des déchets et des pollutions diffuses

Catherine MIR



Copie : Monsieur le directeur général de l'Anses



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

DECISION de mise à disposition sur le marché
Bref Power Toilet Cleaner (n° de demande : BC-JL005465-40)

N° AMM : FR-2016-0052

DATE DE LA DECISION : **19 0 JUIN 2016**

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer,

Vu le règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation de produits biocides,

Vu le code de l'environnement, et notamment le chapitre II du Titre II du Livre V,

Vu le courrier de l'Anses du 31 mai 2016,

Vu l'avis de la Commission des Produits Chimiques et Biocides,

DECIDE

Article 1^{er}

La mise à disposition sur le marché de la famille de produits biocides visée au point 1.1 de l'annexe à la présente décision est autorisée pour les usages et dans les conditions figurant dans cette annexe.

Article 2

Le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché déclare à l'autorité administrative, en application de l'article L. 522-2 du code de l'environnement, les informations concernant les substances actives ou les produits biocides, dont il a connaissance ou peut raisonnablement avoir connaissance, et qui peuvent avoir des conséquences sur le maintien de l'autorisation.

Article 3

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

Article 4

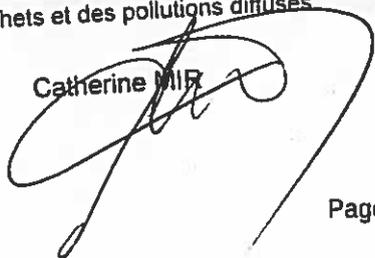
La présente décision est notifiée au bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 5

La présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date sa notification.

Pour la ministre et par délégation,
l'adjointe au chef de service
des risques sanitaires liés à l'environnement,
des déchets et des pollutions diffuses

Catherine MIR



Résumé des Caractéristiques du Produit

Partie I. – Premier niveau d'information – Famille de produits

1. Information administratives

1.1. Nom commercial du produit biocide

Nom commercial ¹
BREF POWER TOILET CLEANER

1.2. Type de produit de la famille de produits

Type de produit
2

1.3. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	HENKEL FRANCE S.A.
	Adresse	161, Rue de Silly 92100 Boulogne-Billancourt FRANCE
Numéro de demande	BC-JL005465-40	
Type de demande	Reconnaissance mutuelle parallèle	
Numéro d'autorisation	FR-2016-0052	
Date de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en tête de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	25/05/2026	

1.4. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	Henkel Srbijad .o.o.
Adresse du fabricant	Bulevar Oslobođenja 383 11040 Belgrad Serbie
Emplacement des sites de fabrication	Ogranak Kruševac Stanoja Atanackovićab.b. 37000 Kruševac Serbie

¹ Si plusieurs noms s'appliquent au même produit, tous les noms peuvent être indiqués dans ce champ, à la condition que tous les autres éléments du RCP soient identiques. Dans le cas contraire, un RCP additionnel doit être fourni par nom.

1.5. Fabricant(s) de substance(s) active(s)

Substance active	Acide chlorhydrique
Nom du fabricant	Borsod Chem Zrt.
Adresse du fabricant	Bolyai tér 1. 3700 Kazincbarcika Hongrie
Emplacement des sites de fabrication	Bolyai tér 1. 3700 Kazincbarcika Hongrie

2. Composition et type de formulation du produit biocide

2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Acide chlorhydrique	Hydrochloric acid	Active substance	n.a.	231-595-7	8	12
Polyoxyethylene (5) oleylamine	N,N-Bis[poly(oxyethylene)]-(Z)-octadec-9-enyl-1-amine	Tensio-actif non-ionique	26635-93-8	-	1	2.25

2.2. Type de formulation

Autre(s) liquides(s), solution aqueuse
--

Partie II. – Deuxième niveau d'information : Meta RCP 1

1. Informations administratives sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification ²
BREF POWER TOILET CLEANER

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro
FR-2016-0052-01

1.3. Type (s) de produit

Types de produit
2

² A identifier au sein de la famille de produits si plusieurs RCP existent

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Hydrochloricacid	Hydrochloricacid	Substance active	n.a.	231-595-7	8	12
Polyoxyethylene (5) oleylamine	N,N-Bis[poly(oxyethylene)]-(Z)-octadec-9-enyl-1-amine	Tensio-actif non-ionique	26635-93-8		1	2.25

3. Mentions de dangers et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Substance ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie 1 Corrosion / Irritation cutanée, catégorie 1B Lésion oculaires graves, catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles- exposition unique, catégorie 3
Mentions de danger	H290 – Peut être corrosif pour les métaux H314 – Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves H318 – Provoque des lésions oculaires graves H335 – Peut irriter les voies respiratoires (pas nécessaire pour les produits de la famille avec une concentration en acide chlorhydrique <10 % (w/w).)
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H290 – Peut être corrosif pour les métaux H314 – Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves H335 – Peut irriter les voies respiratoires (pas nécessaire pour les produits de la famille avec une concentration en acide chlorhydrique <10 % (w/w))

Conseils de prudence	<p>P101 – En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette</p> <p>P102 –tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P234 – Conserver uniquement dans le récipient d'origine.</p> <p>P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.</p> <p>P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.</p> <p>P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.</p> <p>P303+ P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.</p> <p>P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P308+310 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin</p> <p>P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.</p> <p>P390 - Absorb spillage to prevent material damage.</p> <p>P405 - Garder sous clés.</p> <p>P406 - Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient en ... avec doublure intérieure résistant à la corrosion..</p> <p>P501 - Éliminer le contenu/récipient dans ...</p>
----------------------	---

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Usage # 1 – Désinfectant pour toilettes

Type de produit	TP2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfection de surface pour les cuvettes des toilettes
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries, levures, champignons
Domaine(s) d'utilisation	Le produit est utilisé en intérieur en tant que désinfectant des cuvettes des toilettes
Méthode(s) d'application	Le produit est appliqué directement sous le rebord pour couvrir la surface de la cuvette des toilettes
Dose(s) et fréquence(s) d'application	20 à 35 mL par application 1 à 2 applications par semaine et par maison
Catégorie(s) d'utilisateurs	Le produit est destiné à des utilisateurs non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en HDPE de 750 à 1250 mL opaque (emballage avec bouchon sécurisé pour les enfants)

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

Diriger soigneusement l'embout sous le rebord de la cuvette.
 Presser et appliquer tout autour de l'intérieur pour couvrir la cuvette entièrement.
 Laisser agir 15 minutes pour désinfecter et 30 minutes en cas de taches tenaces.
 Répéter l'opération en cas de calcaire.
 Tirer la chasse d'eau. Si besoin, utiliser une brosse.

5.2. Mesures de gestion de risque

Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées. Appliquer uniquement dans les toilettes.
 Eviter tout autre rejet dans l'environnement.
 Diluer avec de l'eau et essuyer. Tout matériel jetable utilisé pour essuyer doit être éliminé comme déchet. Les autres matériels (par ex. chiffons) doivent être rincés avec de l'eau. Les eaux de nettoyages doivent être éliminées dans les eaux usées.
 Ne pas déverser dans les eaux de surface.
 Eviter tout contact avec le produit. Un mésusage peut entraîner des dommages pour la santé
 Ne pas respirer les vapeurs.
 Se laver soigneusement les mains après manipulation du produit.
 Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Ne pas mélanger avec l'eau de Javel ou autre nettoyant pouvant conduire à la formation de chlore gazeux toxique ou de chaleur.

Instructions de premiers secours :

En cas d'exposition prouvée ou suspectée: contacter sans délai un centre antipoison ou appeler le 112 ou le 15 et décrire la situation. Garder à disposition le récipient ou l'étiquette du produit.

Parallèlement et en attente de la réponse :

- EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- EN CAS D'INHALATION de gaz toxiques résultant d'une mauvaise utilisation (mélange avec l'eau de Javel ou autre nettoyant): transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

5.4. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Tenir hors de portée des enfants

Conserver au frais
 Conserver dans un endroit sec
 Durée de conservation : 2 ans

Partie III. – Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	BREF WC POWER GEL 6 en 1 / 6X Effets DÉTARTRE				
Numéro d'autorisation	FR-2016-0052-01-1				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide chlorhydrique	Hydrochloric acid	Substance active	n.a.	231-595-7	11.7
Polyoxyethylene (5) oleylamine	N,N-Bis[poly(oxyethylene)]-(Z)-octadec-9-enyl-1-amine	Co-formulant	26635-93-8		2.025

Nom commercial	BREF WC POWER GEL 6 en 1 / 6X Effets DÉTACHE				
Numéro d'autorisation	FR-2016-0052-01-2				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide chlorhydrique	Hydrochloric acid	Substance active	n.a.	231-595-7	11.7
Polyoxyethylene (5) oleylamine	N,N-Bis[poly(oxyethylene)]-(Z)-octadec-9-enyl-1-amine	Co-formulant	26635-93-8		2.025

Nom commercial	BREF WC POWER GEL 6 en 1 / 6X Effets MAX WHITE				
Numéro d'autorisation	FR-2016-0052-01-3				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide chlorhydrique	Hydrochloric acid	Substance active	n.a.	231-595-7	11.7
Polyoxyethylene	N,N-	Co-formulant	26635-93-		2.025

Nom commercial	BREF WC POWER GEL 6 en 1 / 6X Effets MAX WHITE				
Numéro d'autorisation	FR-2016-0052-01-3				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
(5) oleylamine	Bis[poly(oxyethylene)]-(Z)-octadec-9-enyl-1-amine		8		

Nom commercial	Bref Power WC Gel P – Theoretical product 0004				
Numéro d'autorisation	FR-2016-0052-01-4				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide chlorhydrique	Hydrochloricacid	Substance active	n.a.	231-595-7	10.1
Polyoxyethylene (5) oleylamine	N,N-Bis[poly(oxyethylene)]-(Z)-octadec-9-enyl-1-amine	Co-formulant	26635-93-8		2.025

Nom commercial	Bref Power WC Gel P – Theoretical product 0005				
Numéro d'autorisation	FR-2016-0052-01-5				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide chlorhydrique	Hydrochloricacid	Substance active	n.a.	231-595-7	10.1
Polyoxyethylene (5) oleylamine	N,N-Bis[poly(oxyethylene)]-(Z)-octadec-9-enyl-1-amine	Co-formulant	26635-93-8		1.575

Nom commercial	Bref Power WC Gel C – Theoretical product 0006				
Numéro d'autorisation	FR-2016-0052-01-6				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide chlorhydrique	Hydrochloricacid	Substance active	n.a.	231-595-7	10.1
Polyoxyethylene	N,N-	Co-formulant	26635-93-8		1.95

(5) oleylamine	Bis[poly(oxyethylene)]-(Z)-octadec-9-enyl-1-amine				
----------------	---	--	--	--	--

Nom commercial	Bref Power WC Gel C – Theoretical product 0007				
Numéro d'autorisation	FR-2016-0052-01-7				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide chlorhydrique	Hydrochloricacid	Substance active	n.a.	231-595-7	10.1
Polyoxyethylene (5) oleylamine	N,N-Bis[poly(oxyethylene)]-(Z)-octadec-9-enyl-1-amine	Co-formulant	26635-93-8		1.8

Nom commercial	Bref Power WC Gel C – Theoretical product 0008				
Numéro d'autorisation	FR-2016-0052-01-8				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide chlorhydrique	Hydrochloricacid	Substance active	n.a.	231-595-7	10.1
Polyoxyethylene (5) oleylamine	N,N-Bis[poly(oxyethylene)]-(Z)-octadec-9-enyl-1-amine	Co-formulant	26635-93-8		1.575

Nom commercial	Bref Power WC Gel C – Theoretical product 0009				
Numéro d'autorisation	FR-2016-0052-01-9				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide chlorhydrique	Hydrochloricacid	Substance active	n.a.	231-595-7	8
Polyoxyethylene (5) oleylamine	N,N-Bis[poly(oxyethylene)]-(Z)-octadec-9-enyl-1-amine	Co-formulant	26635-93-8		1.575

